

DEC20250902_37

Le Maire de la commune de Poisat (Isère)

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° DEL20200608_17, du conseil municipal du 08 juin 2020, transmise en Préfecture le 11 juin 2020 donnant délégation au Maire, ou en cas d'empêchement du Maire, à la 1^{ère} Adjointe, pour « *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget* » et précisant que cette délégation au Maire sera limitée à un montant de 90 000 € HT pour les marchés et accords-cadres de travaux et à 40 000 € HT pour ceux de services ou fournitures ;

Considérant l'avis de publication du marché à procédure adaptée, relatif aux travaux d'aménagement des ateliers municipaux, publié le 9 juillet 2025 et la réception des offres le 14 août 2025 à 12h ;

Considérant qu'au terme de l'analyse des offres, les entreprises les mieux-disantes ont été retenues pour chaque lot ;

DECIDE

D'attribuer les marchés de travaux d'aménagement des ateliers municipaux aux entreprises suivantes :

Lot n°	Désignation du lot	Entreprise attributaire	Montant (€ HT)
01	DÉMOLITION VRD MAÇONNERIE	SEBB 38400 SAINT MARTIN D'HERES	5 000,00
02	CARRELAGES - FAÏENCES	CRC 73100 GRESY-SUR-AIX	8 115,00
03	FAUX PLAFONDS	LAMBDA ISOLATION 38180 SEYSSINS	2 262,33
04	PEINTURE	FPR - Formé Pour Rénover 38790 DIEMOZ	2 400,00
05	PLOMBERIE SANITAIRE CHAUFFAGE	ELECTRO-FLUIDE 38450 VIF	12 434,80
06	ÉLECTRICITÉ	GE CAPECCI 38400 SAINT MARTIN D'HERES	4 475,00
07	MENUISERIES	FORTIS FACILITIES 38320 POISAT	4 485,00
08	CLOISONS - DOUBLAGES	E.V.F. 38470 VINAY	5 364,00
TOTAL			44 536,13 €

Fait à Poisat, le 2 septembre 2025
Le Maire, Ludovic BUSTOS


